



## Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2020)

### Centre de rétention administrative de Lesquin (Nord)

#### Visite du 2 au 5 mai 2017 (2<sup>ème</sup> visite)

Le contrôleur général des lieux de privation de liberté a relevé trois bonnes pratiques et émis dix recommandations.

Le rapport de visite a été communiqué au ministère de l'intérieur, qui n'a pas formulé d'observations.

#### 1. BONNES PRATIQUES

La procédure d'arrivée des personnes retenues revêt une forme de bienveillance des policiers dont témoigne l'effort pour parler une langue compréhensible, le plus fréquemment l'anglais.

##### SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Ces bonnes pratiques n'appellent pas d'observation particulière.

Le nettoyage des locaux, des espaces communs et de chaque chambre est effectué quotidiennement.

##### SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Ces bonnes pratiques n'appellent pas d'observation particulière.

L'accès effectif des personnes retenues au service médical s'opère immédiatement et sans rendez-vous préalable, entre 9h et 17h.

##### SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR

Ces bonnes pratiques n'appellent pas d'observation particulière.

#### 2. RECOMMANDATIONS

Quelle que puisse en être la raison, il est anormal que des fonctionnaires masculins interviennent au sein du bâtiment des femmes. Un dispositif permettant une prise en charge individuelle des femmes retenues par des agents féminins doit être mis en œuvre (abondement des effectifs féminins, mise à disposition de fonctionnaires féminins affectées dans d'autres structures lorsque le nombre de femmes hébergées est important, etc.)

### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Cette observation est devenue sans objet, le CRA de Lesquin n'accueillant plus de femmes.

Un livret d'accueil, traduit dans les langues les plus couramment utilisées, doit être réalisé et remis aux arrivants.

### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Un livret d'accueil est en cours d'élaboration.

La liste exhaustive des objets interdits doit être mise à disposition des policiers effectuant le tri des biens possédés et portée à la connaissance des personnes retenues par tout moyen utile (règlement intérieur, livret d'accueil, affichage en bagagerie).

### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Une liste des objets interdits a été diffusée auprès des personnels de surveillance par note de service. Elle précise notamment que chaque retenu doit se voir remettre lors de son intégration au CRA la liste des objets interdits en zone. Cette liste est traduite dans les principales langues usitées.

Un rappel est fait régulièrement auprès des personnels.

Une consultation des personnes retenues sur les menus à venir doit être organisée.

### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Un affichage des menus sur les portes du restaurant du CRA est assuré chaque semaine pour la semaine qui suit.

Les activités (sportives, culturelles, culturelles et ludiques) doivent être développées en zone d'hébergement dans le patio et dans les cours extérieures.

### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Des agrès ont été installés dans les cours des zones de vie. Des jeux de ballon, de ping-pong et des consoles Nintendo ont été acquis et sont mis à la disposition des retenus. Le CRA dispose d'une bibliothèque gérée par l'OFII.

Par ailleurs, dans le cadre des achats réalisés par la DGEF, le CRA de Lille a bénéficié de livres en français et langue étrangère, de consoles de jeux (PS4 et jeux), du matériel de sport ainsi que des jeux de société.

Le monnayeur doit être alimenté régulièrement et pas seulement une fois par mois tel qu'actuellement, empêchant par là-même les personnes retenues de procéder à certains achats de confort.

#### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

La fréquence d'alimentation du monnayeur est prévue par contrat (une fois par mois). Toutefois en cas de pénurie de monnaie, la société augmente ses passages selon ses disponibilités. La reprise de ce marché se heurte aujourd'hui à l'absence de candidat.

Une traçabilité des séjours en chambre d'isolement sanitaire doit être assurée, mentionnant en particulier le nombre et la durée des placements.

#### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

La traçabilité des séjours en chambre d'isolement sanitaire est assurée par le service médical. Cette traçabilité se traduit par une mention (début et fin de la mesure) sur le registre d'activité journalière.

La lecture doit être possible dans les chambres d'isolement sanitaire, et celles-ci doivent être équipées de postes de télévision.

#### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Deux chambres sont équipées de télévision mais pas de livres pour des motifs sécuritaires.

Un soutien psychologique doit être proposé aux retenus (vacation de psychologue du CH de Seclin à envisager) pour soulager la détresse morale de certains d'entre eux.

#### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Depuis le 25 novembre 2019, un psychologue assure des permanences au sein du centre pour tous retenus. Cette permanence est assurée les mardis et mercredis matin de 09h00 à 12h30.

Le protocole liant le centre de rétention de Lesquin au centre hospitalier de Seclin, qui date de 2006, doit être mis à jour, notamment pour tenir compte de la suppression du second centre de rétention.

#### **SITUATION EN 2020 – MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Le protocole liant le CRA au centre hospitalier de Seclin doit être mis à jour, en raison de l'ouverture de la nouvelle zone courant premier semestre 2021 (zone qui devrait comporter 30 places supplémentaires).